

PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO **2023-121-15**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
2009-121 CONCERNANT LES LIMITES DE
VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
BOUCHERVILLE AFIN DE RÉDUIRE LA VITESSE
DU RANG LUSTUCRU

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 3 du règlement 2009-121, tel que modifié par les règlements 2010-121-1, 2010-121-2, 2010-121-3, 2015-121-4, 2015-121-5, 2016-121-6, 2016-121-7, 2016-121-8, 2019-121-9, 2019-121-10, 2020-121-11, 2021-121-12, 2021-121-13 et 2022-121-14 est de nouveau modifié en remplaçant l'annexe A dudit règlement par le document joint en **annexe A** au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière

